

Metz, le 28 janvier 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Maire
Mairie de Jouy-aux-Arches
5 Impasse de la Mairie
57130 JOUY-AUX-ARCHES**

Tel : 03 87 34 83 50

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux dans la zone Actisud - N°0057-2021-00451

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\3220. Zone Inondable\Jouy-aux-arches\2021-09_DLE_Actisud

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 1^{er} septembre 2021, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant le projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux sur la commune de Jouy-aux-Arches.

Ce dossier a été déposé par : Groupe 1000 Développement

Après examen, je vous informe que le dossier transmis **est recevable**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration complété ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 1^{er} septembre 2021 et du **courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité** en date du 28 janvier 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER